



Données de contact: voir à la fin de cette circulaire
Nos références: 1260-1270/OMZ-CIRC/TechOrtho-2026-02-F

Bruxelles, le 12-06-2026

1. **Article 28/1 de la nomenclature : Règle interprétative 1 : pied avec élément-ressort en polymère ;**
2. **Informations pratiques.**

Madame, Monsieur,

1. Article 28/1 de la nomenclature : Règle interprétative 1 : pied avec élément-ressort en polymère

Lorsqu'une prothèse est délivrée avec un pied avec élément-ressort en polymère et un genou mécatronique (MCK), la prothèse et le pied avec élément-ressort en polymère sont remplacés après 4 ans. Cependant, la nomenclature autorise une extension de garantie entre 3,5 et 4 ans, mais exige également la délivrance d'un pied avec élément-ressort en polymère lors de cette extension, après un délai de renouvellement de 4 ans.

Pour résoudre cette incohérence, la règle interprétative 1 a été établie afin de préciser que le cumul entre un pied avec élément-ressort polymère et une extension de garantie MCK est possible si la prolongation de garantie a été attestée au cours des six derniers mois.

Cette règle interprétative est parue au Moniteur belge du 26 mai 2026 et produit ses effets au 1^{er} mars 2021.

2. Informations pratiques

Notre site internet :

Vous trouverez le texte complet de la convention, les modalités d'application du tiers payant, les formulaires de (non-)adhésion, les tableaux de tarifs et d'autres infos utiles sur l'exercice de votre profession sur notre site internet www.inami.be > Professionnels > Technologues orthopédiques.

Nos données de contact :

Si vous avez des **questions sur le contenu** de la convention ou de la nomenclature, vous pouvez contacter nos collaborateurs de la direction médicale :

E-mail: meddev@riziv-inami.fgov.be

Tél: +32(0)2/739.70.99 (call center) : le lundi et le jeudi de 13h à 16h, le mardi et vendredi de 9h à 12h.

Si vous avez des **questions pratiques** relatives aux modalités d'adhésion ou vos données administratives gérées par l'INAMI, vous pouvez alors contacter notre équipe administrative :

E-mail: TO@riziv-inami.fgov.be

Tél: +32(0)2/739.74.79 (call center) : le lundi et le jeudi de 13h à 16h, le mardi et vendredi de 9h à 12h (veuillez préparer votre numéro INAMI).

J'espère que cette lettre vous aura fourni toutes les informations nécessaires et je vous remercie d'avance pour votre collaboration à l'accessibilité des citoyens aux prestations de soins.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Fonctionnaire dirigeant,

Mickaël DAUBIE
Directeur général des Soins de santé